

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES DEMANDE UN RÉINVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DU LIVRE ET DE L'ÉDITION

**Mémoire présenté au ministère des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023**

Association nationale des éditeurs de livres

Janvier 2023

SOMMAIRE

1. Hausse sans précédent des coûts d'impression et des frais de transport de livres, pénurie de papier, effritement de la marge des entreprises éditoriales, rareté de la main-d'œuvre, développement de nouveaux formats numériques et enjeux de découvrabilité, augmentation des coûts de participation aux salons du livre, inflation, incertitude du marché, négociation d'entente collective en vertu de la loi sur le statut de l'artiste, l'année 2022-2023 présente nombre de défis et d'enjeux considérables pour les éditeurs de livres au Québec.
2. L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), qui rassemble plus de 100 membres, est soucieuse du développement et de la pérennité des maisons d'édition québécoises, du maintien de la bibliodiversité, de la diffusion et de la promotion de livres d'auteurs d'ici sur les marchés québécois et internationaux.
3. **L'ANEL recommande au gouvernement du Québec de considérer l'importance culturelle et économique du secteur du livre et de l'édition et d'accroître l'appui aux entreprises éditoriales, en bonifiant le volet d'aide à l'édition et à la promotion (volet 1) et le volet d'aide à la participation aux salons du livre (volet 4) de la SODEC. L'ANEL recommande également de soutenir la production d'une étude sur le secteur du livre et de l'édition, et de concrétiser la campagne visant à faire de la lecture une priorité pour le Québec.**
4. Exceptionnellement en 2022-2023, l'ANEL présente deux mémoires au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires. Un premier a été présenté en décembre 2022 pour une bonification et une simplification du crédit d'impôt pour l'édition de livres¹. Ces mémoires et les recommandations qu'ils proposent sont complémentaires. Ils témoignent de la nécessité d'accroître le financement du secteur de l'édition de livres au Québec.

¹ Association nationale des éditeurs de livres. *Pour une bonification et une simplification du crédit d'impôt pour l'édition de livres au Québec*, mémoire présenté au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023, décembre 2022. [En ligne]. <https://www.anel.qc.ca/wp-content/uploads/2022/12/Memoire-CreditImpot-ANEL-dec2022-1.pdf>

PRÉSENTATION DE L'ANEL

5. L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) est née en 1992 de la fusion de l'Association des éditeurs (1943) et de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec (1960). Sa mission est de soutenir la croissance de l'industrie de l'édition et d'assurer le rayonnement du livre québécois et franco-canadien à l'échelle nationale et internationale.
6. L'ANEL regroupe plus de cent maisons d'édition de langue française, qui sont principalement situées au Québec. Ces maisons d'édition membres publient divers types de livres, du roman au manuel scolaire en passant par de l'essai, du théâtre, de la bande dessinée, du livre pratique, de l'album jeunesse, et plus encore.
7. Les actions de l'Association s'articulent autour des pôles suivants : la représentation des éditeurs auprès des pouvoirs publics et des autres intervenants du milieu du livre, les activités nationales de promotion du livre et de la lecture, la négociation d'ententes collectives, l'information et la formation professionnelle. L'ANEL, par l'entremise de son comité Québec Édition, soutient aussi le rayonnement de la culture québécoise en organisant notamment des kiosques collectifs lors des principaux salons et foires du livre à l'étranger, des missions d'exportation et des programmes d'accueil.
8. L'ANEL prône la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme outil d'apprentissage. Elle adhère aux principes d'inclusion et d'équité. Elle établit entre ses membres des rapports de confraternité et entretient avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème du livre (auteurs, bibliothécaires, diffuseurs, distributeurs et libraires) des liens de coopération et de collaboration.

PRÉAMBULE

9. Au Québec, il se publie chaque année quelque 6000 titres, principalement par les 167 maisons d'édition québécoises agréées auprès du ministère de la Culture et des Communications. La part des maisons d'édition de propriété québécoise représente environ 42 % du marché, selon les données de l'Observatoire de la Culture et des Communications; la balance repose majoritairement sur les ventes de titres d'importation française. En 2021, les ventes finales de livres neufs des détaillants, des éditeurs et des distributeurs ont totalisé 651,2 M\$².
10. Annuellement depuis cinq ans, en moyenne 118 maisons d'édition sont bénéficiaires du volet d'aide à l'édition et à la promotion de la SODEC (volet 1 du programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition). En 2021-2022, ils étaient 117 bénéficiaires à recevoir au total 4 950 000 \$, soit en moyenne 42 308 \$ par entreprises éditoriales.

Tableau 1 : Répartition de l'aide à l'édition et à la promotion de la SODEC 2017-2022³

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de bénéficiaires	122	117	116	118	117
Montant global octroyé en subvention	2 064 104 \$	2 400 169 \$	3 001 510 \$	6 084 426 \$	4 950 000 \$
Moyenne par maison d'édition	16 919 \$	20 514 \$	25 875 \$	51 563 \$	42 308 \$
Aide maximale octroyée et nombre de bénéficiaires	59 589 \$ pour 13 maisons d'édition	69 165 \$ pour 10 maisons d'édition	79 557 \$ pour 9 maisons d'édition	125 000 \$ pour 19 maisons d'édition	112 673 \$ pour 19 maisons d'édition

² Institut de la statistique du Québec. *Ventes de livres neufs selon la catégorie de points de vente. Faits saillants 2021* [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/ventes-de-livres-neufs-selon-la-categorie-de-points-de-vente-quebec/publication/ventes-de-livres-neufs-selon-la-categorie-de-points-de-vente-faits-saillants-2020>

³ Société de développement des entreprises culturelles du Québec. Rapports annuels de gestion de la SODEC 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 [En ligne]. <https://sodec.gouv.qc.ca/a-propos/publications-2/rapport-annuel-sodec/>

11. À la SODEC, le plafond de l'aide financière par bénéficiaire est fixé à 100 000 \$ pour les ouvrages admissibles et à 25 000 \$ pour les activités de promotion admissibles (sur le marché québécois), pour un total de 125 000 \$ par année. **En 2021-2022, aucune maison d'édition n'a reçu une subvention atteignant le plafond de 125 000 \$, et ce, en raison de l'enveloppe insuffisante accordée au secteur de l'édition.** Il n'y a qu'en 2020-2021, en raison des budgets spéciaux liés à la pandémie, que des entreprises ont pu toucher l'aide maximale.
12. Pour les programmes généraux d'aide aux entreprises du livre et de l'édition – dont sont bénéficiaires les maisons d'édition agréées, les libraires agréés, les salons du livre ainsi que les associations professionnelles et les regroupements du milieu –, **la SODEC a octroyé, en 2021-2022, 8 748 537 \$ en subventions. Il s'agit d'une baisse de 27 % par rapport à 2020-2021.**
13. La répartition des interventions financières de la SODEC, par domaine, pour les programmes généraux, permet de constater que trois domaines – cinéma et télévision, métiers d'art, ainsi que musique et variété – ont bénéficié d'une hausse des subventions de 2020-2021 à 2021-2022. Outre la catégorie « multidomaines », **seul le domaine du livre et de l'édition a obtenu une baisse d'appuis financiers en 2021-2022**, alors que l'enveloppe globale pour les programmes généraux est demeurée de quelque 190 000 000 \$.

Tableau 2 : Répartition des interventions financières de la SODEC par domaine pour les programmes généraux⁴

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cinéma et production télévisuelle	34 932 786 \$	37 434 960 \$	31 042 999 \$	117 506 063 \$	123 247 879 \$
Livre et édition	5 968 201 \$	7 189 956 \$	6 847 479 \$	12 047 201 \$	8 748 537 \$
Métiers d'art et marché de l'art	2 332 957 \$	2 454 873 \$	2 197 476 \$	3 380 916 \$	4 115 934 \$
Multidomaines	625 000 \$	-	100 000 \$	21 198 262 \$	17 273 140 \$
Musique et variété	8 783 226 \$	11 053 767 \$	10 702 011 \$	35 950 585 \$	37 233 777 \$
Total	52 642 170 \$	58 133 556 \$	50 889 955 \$	190 083 027 \$	190 619 267 \$

⁴ Société de développement des entreprises culturelles du Québec. *Rapport annuel de gestion de la SODEC 2021-2022. En action*, p. 82, [En ligne]. <https://sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/rapport-annuel-gestion-2021-2022-sodec.pdf?v=834640ae5ddd2bac38382e89c1a66a4d>

14. **Alors que le domaine du livre et de l'édition récoltait auparavant entre 11 % et 13,5 % des appuis financiers aux programmes généraux de la SODEC, en 2021-2022, il n'a reçu que 4,6 % de l'aide.** Le domaine du livre est plus que jamais l'enfant pauvre des industries culturelles soutenues par la SODEC.
15. « La SODEC a [...] investi en 2021-2022 plus de 135 millions de dollars auprès de 885 entreprises différentes réparties sur l'ensemble du territoire. **L'ensemble des mesures du Plan de relance économique du milieu culturel ont été reconduites par rapport à l'année précédente, outre celles destinées au secteur de l'édition** »⁵.
16. Si les entreprises du livre et de l'édition ont affronté la pandémie de Covid-19 dans des conditions plus favorables que d'autres industries culturelles, il n'en demeure pas moins que les maisons d'édition sont aujourd'hui confrontées à des enjeux majeurs nécessitant un appui bonifié du gouvernement du Québec.
17. En 2021-2022, la SODEC a amorcé des travaux « pour explorer les pratiques d'affaires actuelles dans les secteurs de la musique, du livre et de l'édition. Ces travaux donneront lieu à une révision de l'aide offerte au cours des prochaines années »⁶. L'ANEL espère que les consultations menées par la SODEC en 2022 ont permis de mettre en lumière les besoins criants des éditeurs de livres en matière de financement de leurs activités. Il importe cependant que la SODEC puisse obtenir du gouvernement du Québec une bonification de son budget afin de soutenir conséquemment les entreprises éditoriales québécoises.

⁵ *Ibid*, 57.

⁶ *Idem*.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

18. L'Association nationale des éditeurs de livres recommande de :

1. **Tripler l'enveloppe du volet d'aide à l'édition et à la promotion de la SODEC (volet 1).**
2. **Tripler l'enveloppe du volet d'aide à la participation aux salons du livre de la SODEC (volet 4).**
3. **Soutenir la production d'une étude sur le secteur du livre et de l'édition.**
4. **Concrétiser la campagne visant à faire de la lecture une priorité nationale annoncée par le gouvernement du Québec lors de la campagne électorale.**

19. En haussant l'appui aux maisons d'édition par l'entremise des programmes de la SODEC, le gouvernement du Québec s'assurerait de soutenir une riche production littéraire, d'accroître la compétitivité des maisons d'édition, de stimuler l'économie québécoise, tout en veillant à ce que l'argent ruisselle jusqu'aux créateurs.

ENJEUX ACTUELS DU SECTEUR DU LIVRE

PÉNURIE DE PAPIER, HAUSSE DES FRAIS D'IMPRESSION ET CONCURRENCE

20. Depuis trois ans, les maisons d'édition sont confrontées à une pénurie de papier, à une concurrence pour les temps de presse chez les imprimeurs québécois et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Ces enjeux exercent des pressions sans précédent sur les ressources financières et humaines des entreprises. Les membres de l'ANEL indiquent que les coûts d'impression ont augmenté de plus de 30 % au cours des dernières années, sans compter la hausse importante des frais d'emballage et d'expédition. Pour certains types de papier, on constate même une hausse de plus de 60 %.
21. Par ailleurs, les maisons d'édition peinent aujourd'hui à réimprimer rapidement certains titres à succès, les imprimeurs privilégiant les grands éditeurs internationaux qui sont en mesure de garantir des tirages importants eu égard, entre autres, à l'immensité du marché anglophone face au Québec. Cette situation entraîne des ruptures de stock ou oblige fréquemment les éditeurs à surévaluer leur premier tirage, augmentant ainsi le risque financier, quand cela ne chamboule pas leur calendrier de parution. La situation pourrait à terme avoir un impact sur la biodiversité : les maisons d'édition se voient parfois contraintes de refuser certains projets de livre dont l'édition s'avère trop complexe, trop imprévisible ou trop coûteuse.
22. L'appui du gouvernement québécois aux entreprises éditoriales d'ici permettait jusqu'à récemment au livre québécois d'être vendu, sur son propre marché, moins cher que les livres édités en France et distribués au Québec. Cependant, bon nombre de maisons d'édition ont été contraintes de hausser le prix de vente de leurs livres afin de viser une certaine rentabilité. Il en résulte que la différence de prix par rapport aux œuvres importées s'amointrit et le livre d'ici risque de perdre son avantage concurrentiel pour le consommateur.

DIMINUTION DE LA MARGE DES ENTREPRISES

23. Malgré l'inflation, les maisons d'édition québécoises veillent à ne pas trop augmenter le prix de vente des livres afin que ces derniers demeurent accessibles pour les lecteurs. Il en résulte que les entreprises éditoriales doivent investir davantage pour chaque projet, voyant leurs bénéfices se réduire de plus en plus.

24. Les revenus de la vente d'un livre sont généralement répartis ainsi :

- 40 % reviennent au libraire;
- environ 15 à 18 % au distributeur-diffuseur;
- 28 à 35 % à l'éditeur;
- environ 9 à 14 % à l'auteur.

25. Chaque livre est unique et à son propre cycle de vie, mais en se basant sur le coût de production du livre et sur la capacité des lecteurs à payer, l'éditeur arrive très rarement à atteindre la rentabilité sur un premier tirage et même à amortir les coûts fixes.

DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

26. Les nouveaux formats de livres (numérique accessible, audio, enrichi) se traduisent pour les éditeurs par un surcroît de travail et d'investissements nullement compensés par une augmentation conséquente des revenus. Les éditeurs doivent développer de nouvelles compétences pour accroître la visibilité des livres imprimés dans l'environnement numérique.

27. Pour se démarquer dans le vaste marché de la vente en ligne et ne pas être noyés dans la production massive de gros joueurs internationaux majoritairement anglo-saxons, les éditeurs d'ici doivent investir dans la recherche et voir à l'enrichissement continu des métadonnées associées à l'édition et à la promotion. Malheureusement, le dynamisme et l'inventivité ne permettent pas de surmonter tous les obstacles.

PETITESSES DES ENTREPRISES ÉDITORIALES ET RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

28. Les maisons d'édition québécoises sont principalement de petites entreprises : sur la centaine de membres de l'ANEL, 40 % ont un chiffre d'affaires de moins de 250 000 \$ par an.

29. Les conditions socioéconomiques des professionnels de l'édition sont précaires : les salaires sont modestes, alors que les emplois à temps partiel et les postes de pigistes sont nombreux. Les enjeux de main-d'œuvre et la concurrence d'autres secteurs plus lucratifs font en sorte que de trop nombreuses maisons d'édition peinent à offrir des salaires concurrentiels et sont confrontées à une pénurie de main-d'œuvre en communication et en comptabilité, notamment.

SALONS DU LIVRE : ESSENTIELS, MAIS DE PLUS EN PLUS COÛTEUX

30. Les salons du livre du Québec sont des événements incontournables tant pour le grand public que pour les professionnels du livre. Ils rassemblent annuellement des milliers de visiteurs, favorisant la découvrabilité des œuvres et des auteurs. Selon l'Association québécoise des salons du livre (AQSL), plus de 500 maisons d'édition louent des espaces dans les neuf événements membres. Après une mise à l'arrêt en raison de la pandémie, les éditeurs ont repris la route des salons du livre, en constatant une hausse importante des différents coûts inhérents à leur participation. Les coûts liés à la location des stands et du mobilier ont explosé, particulièrement dans les grands centres, tout comme le coût du transport et de manutention et les frais d'hébergement, notamment. Cette inflation, jumelée à une pénurie de main-d'œuvre et un programme d'aide de la SODEC insuffisant, rend maintenant difficile une présence assidue des maisons d'édition à plusieurs salons à travers la province.

NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE COLLECTIVE

31. L'adoption le 3 juin dernier du projet de loi 35, l'intégration de la littérature dans la loi S32.1 – renommée *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* – et les négociations de l'ANEL avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) en vue d'une entente collective amèneront des changements non seulement dans les relations auteur-éditeur, mais également de nouvelles exigences pour les éditeurs, sur le plan administratif, entre autres.
32. Par ailleurs, l'ANEL et ses membres sont évidemment favorables à améliorer les conditions socioéconomiques des auteurs et de l'ensemble des acteurs de l'écosystème du livre au Québec. Cependant, cette amélioration présente un coût financier que les maisons d'édition québécoises ne sont pas en mesure d'assumer sans une bonification des programmes d'aide à l'édition.
33. À l'occasion de ces négociations qui ont débuté en décembre 2022, l'UNEQ demande que les éditeurs retiennent, des paiements aux écrivains, une cotisation syndicale intérimaire à remettre à l'UNEQ. Une telle retenue ne sera pas sans impact sur le fardeau administratif des éditeurs, sur la rétribution des artistes et sur l'économie déjà sous haute pression du secteur de l'édition, et ce, qu'elle intervienne avant ou après la mise en vigueur d'une première entente collective.

RECOMMANDATION 1 : TRIPLER L'ENVELOPPE DE L'AIDE À L'ÉDITION ET À LA PROMOTION DE LA SODEC (VOLET 1)

34. L'ANEL recommande de tripler l'enveloppe de l'aide à l'édition et à la promotion de la SODEC (volet 1) afin de :

- **dédier une enveloppe d'au moins 15 000 000 \$ à la centaine de maisons d'édition québécoises bénéficiaires** pour soutenir leurs activités d'édition (incluant l'impression), de diffusion, de promotion et de développement,
- **augmenter à 300 000 \$ le plafond d'aide admissible par maison d'édition,**
- **rééquilibrer l'aide offerte au secteur « livre et édition » par rapport aux autres industries** (cinéma et télévision, métiers d'arts, musique et variété), qui, elles, ont vu leur enveloppe bonifiée entre 2020-2021 et 2021-2022⁷.

35. En 2021-2022, aucune maison d'édition n'a reçu le montant maximal de 125 000 \$ prévu au programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition. La répartition du volet 1 pour les 117 maisons bénéficiaires était la suivante :

- 20 éditeurs ont obtenu une aide entre 100 000 \$ et 112 673 \$,
- 4 éditeurs ont obtenu une aide entre 80 000 \$ et 100 000 \$,
- 10 éditeurs ont obtenu une aide entre 60 000 \$ et 80 000 \$,
- 11 éditeurs ont obtenu une aide entre 40 000 \$ et 60 000 \$,
- 28 éditeurs ont obtenu une aide entre 20 000 \$ et 40 000 \$,
- 44 éditeurs ont obtenu moins de 20 000 \$.

36. Face aux enjeux actuels, sans une bonification des aides de la SODEC, il sera difficile pour les éditeurs de livres de maintenir une offre diversifiée, tant en ce qui a trait aux sujets abordés qu'aux genres et aux formats de livres publiés.

37. Une augmentation des aides permettra aux éditeurs de maintenir des prix de vente concurrentiels, de continuer de prendre des risques en publiant de nouveaux auteurs et des projets éditoriaux ambitieux, d'ajuster les salaires des employés afin de répondre aux exigences du marché, de publier de manière plus durable, de freiner la diminution de la faible marge des entreprises, et de faire ruisseler davantage d'argent vers les créateurs.

⁷ Voir Tableau 2, à la page 3 du présent mémoire.

RECOMMANDATION 2 : TRIPLER L'ENVELOPPE DU VOLET D'AIDE À LA PARTICIPATION AUX SALONS DU LIVRE DE LA SODEC (VOLET 4)

38. L'ANEL recommande de tripler l'enveloppe du volet d'aide à la participation aux salons du livre (volet 4) de la SODEC de manière à :

- prendre en considération l'ensemble des dépenses des éditeurs relatives à la participation aux salons du livre,
- rendre admissible la participation à un salon qui se déroule dans la région où se trouve le siège social de l'éditeur bénéficiaire,
- admettre d'autres salons et événements au programme que ceux qui composent l'Association québécoise des salons du livre (AQSL),
- augmenter le plafond d'aide par maison d'édition et par événement.

39. Les plus récentes données relatives aux subventions du volet 4 remontent au rapport annuel de gestion de la SODEC 2019-2020. Elles indiquent que 210 000 \$ ont été octroyés pour soutenir les maisons d'édition dans leur présence aux neuf événements membres de l'Association québécoise des salons du livre⁸. Selon les critères actuels du programme, les éditeurs ont accès une aide maximale de 5 500 \$ s'ils participent à l'ensemble des salons ou à une aide de 300 \$ à 850 \$ par salon, selon l'événement. L'enveloppe totale de 210 000 \$ est largement insuffisante pour soutenir de manière adéquate l'ensemble des éditeurs admissibles à l'aide de la SODEC.

40. Considérant l'explosion des coûts liés à la participation aux salons du livre, l'ANEL recommande que le volet 4 soit revu, de manière à ce qu'il prenne en considération l'ensemble des dépenses des éditeurs : frais de participation (location de stands et d'équipement), transport de livres, main-d'œuvre, frais de déplacement pour l'équipe et les auteurs invités, *per diem*, hébergement, promotion, frais relatifs aux activités organisées avec les salons (tournées d'auteurs, commandites de livres, cachets pour animations), etc. Par conséquent, le plafond d'aide maximal par maison d'édition doit être d'au moins 15 000 \$ pour une participation à l'ensemble des salons et de minimalement 1500 \$ par événement.

⁸ Société de développement des entreprises culturelles du Québec. *Rapport annuel de gestion de la SODEC 2019-2020*. p. 68, [En ligne]. <https://sodec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sodec-rapport-annuel-2019-2020.pdf?v=97468e3b600649ea7f28fc0d403e7e12>

41. Le critère selon lequel un salon n'est pas admissible s'il se déroule dans la région où se trouve le siège social d'un éditeur devrait être aboli, puisque la majorité des maisons d'édition sont installées dans les grands centres, où les frais de participation aux salons du livre ont le plus augmenté depuis la pandémie. Malgré l'absence de déplacements interrégionaux pour l'équipe, les éditeurs investissent des sommes importantes pour la location d'espace, l'aménagement, la promotion ou l'invitation d'auteurs habitant en région.
42. Il est essentiel que l'aide du volet 4 soit bonifiée afin que de permettre aux éditeurs de participer à un grand nombre d'événements à travers la province et ainsi contribuer à la vitalité des salons du livre. À l'heure actuelle, faute d'appui financier suffisant, plusieurs éditeurs sont forcés de remettre en question leur participation à certains événements.
43. Si les neuf salons du livre membres de l'AQSL ont fait leur marque et demeurent parmi les plus prisés des éditeurs, d'autres événements ayant émergé ces dernières années devraient également être admissibles, mentionnons notamment la Fête du livre jeunesse de Longueuil et le Salon du livre des Premières Nations.
44. Les salons du livre sont des vitrines incontournables pour la valorisation des titres et des auteurs, des occasions de réseautage inouïes avec un grand nombre d'acteurs du livre, et de formidables lieux d'initiation à la lecture et à la culture. Ils ne pourraient avoir lieu sans une présence forte des maisons d'édition québécoises.

RECOMMANDATION 3 : SOUTENIR LA PRODUCTION D'UNE ÉTUDE SUR LE SECTEUR DU LIVRE ET DE L'ÉDITION

45. En 2003, la SODEC publiait *Les chiffres des mots. Portrait économique du livre au Québec*, une étude menée par Marc Ménard visant à développer la connaissance économique de l'industrie québécoise du livre et à pallier le déficit de données publiques sur le secteur. Depuis, aucune analyse économique et financière détaillée de la chaîne du livre n'a été réalisée.
46. La Table de concertation interprofessionnelle Livres Québec⁹, dont fait partie l'ANEL, demande une actualisation de cette étude depuis des années, de manière à mettre en lumière le profil socio-économique des acteurs de l'industrie du livre, d'avoir un portrait des consommateurs de livres au Québec, de pouvoir comparer notre industrie avec d'autres marchés mondiaux du livre, de mieux suivre l'évolution des pratiques commerciales, etc.

⁹ Livres Québec rassemble l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (ADELF), l'Association des libraires du Québec (ALQ), l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (Coopsco) et l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ).

RECOMMANDATION 4 : CONCRÉTISER LA CAMPAGNE VISANT À FAIRE DE LA LECTURE UNE PRIORITÉ NATIONALE, ANNONCÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LORS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

1. Le 23 avril 2022, à l'occasion de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, la table de concertation Livres Québec a interpellé les différents partis politiques afin qu'ils s'engagent à travers leur plateforme électorale, à faire de la lecture une priorité nationale pendant une année, au minimum. La recommandation principale pour la réalisation de ce projet était la mise sur pied d'un comité spécial, pluridisciplinaire et interministériel, qui déciderait des actions à mener et des sommes significatives à y consacrer¹⁰.
2. En septembre 2022, les membres de Livres Québec se sont réjouis de voir la Coalition Avenir Québec (CAQ) ajouter à sa plateforme l'engagement de faire de la lecture une priorité pour le Québec en 2023.
3. Depuis l'élection de la Coalition Avenir Québec, l'ANEL a eu l'occasion d'échanger sur cet engagement avec divers représentants du ministère de la Culture et des Communications, en insistant sur les bienfaits de la lecture dans de nombreuses sphères de la société, et en rappelant l'importance d'accroître le lectorat au Québec pour stimuler l'industrie du livre. L'ANEL est impatiente de voir le gouvernement du Québec mettre en place les premiers jalons de cette campagne en faveur de la lecture.

¹⁰ Livres Québec, Lecture priorité nationale, site web [en ligne]. lectureprioritenationale.ca/